



31 janvier 2012

**DECLARATION LIMINAIRE DE LA FA-FPT
REUNION D'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION
PUBLIQUE**

Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Commun de la Fonction Publique,

Ce mardi 31 janvier fera certainement date dans l'histoire de la Fonction publique de notre pays.

L'installation du Conseil Commun représente pour la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale une étape importante sur le plan du dialogue social, dans la mesure où nous avons été injustement écartés de ce niveau le plus élevé de négociations avec l'Etat au cours des dernières années.

Nous souhaitons ardemment que ce Conseil Commun, qui tire sa légitimité de la loi 2010-751 relative à la rénovation du dialogue social, prenne toute sa dimension et s'inscrive délibérément dans une relation de confiance, privilégiant le débat et la négociation à l'instar du fonctionnement retenu par le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale, dont nous saluons ici le Président.

Dans un contexte particulièrement difficile où la crise économique est utilisée par les pourfendeurs du service public qui n'hésitent pas, comme ce fut le cas récemment en Grèce, à considérer les fonctionnaires comme étant en grande partie responsables des déficits publics, le Conseil Commun devra s'exprimer clairement sur la place du service public au sein de notre société.

A l'heure de la Révision Globale des Politiques Publiques associée au principe du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, principe sur lequel le rapport de la Mission d'Evaluation et de Contrôle sur la soutenabilité de la masse salariale apporte d'ailleurs un éclairage intéressant, le Conseil Commun aura très certainement à se positionner sur la définition des missions de service public et les moyens indispensables à leur exercice.

Nous ne pouvons pas manquer de faire part ici de notre profond rejet de ce dispositif qui tend à réduire le nombre de fonctionnaires, de façon unilatérale, sans qu'une réflexion de fond ne soit conduite sur une organisation plus pertinente du service public. De la même manière, nous

rejetons l'idée qu'une telle mesure puisse être imposée à la Fonction publique territoriale, alors même que de nombreuses compétences touchant à l'action sociale auprès des citoyens, lui ont été transférées.

Dans le même temps, l'instauration de la Prime de Fonctions et de Résultats vient bouleverser les fondements même de la notion de service public en donnant le sentiment que, tout comme dans le secteur privé, les notions de seuils de rentabilités, d'objectifs économiques et de gains de productivité doivent l'emporter sur l'égal traitement des usagers et la prise en compte attentive de la situation particulière de chacun d'eux.

Pour la **FA-FPT**, la rémunération au mérite n'est pas compatible avec l'exercice d'une mission de service public, notamment dans le domaine des soins, de l'éducation ou des services d'urgence.

Cette approche purement comptable dénature profondément les valeurs fondamentales du service public.

En effet, sauf à accepter de rentrer dans une comptabilité macabre, quels critères de rentabilité permettraient d'évaluer la Prime de Fonction et de Résultats des agents des services publics de pompes funèbres ?

Cette pratique pénalise injustement les personnels qui voient dans le même temps leur régime indemnitaire profondément modifié.

Voilà un sujet qui devrait de notre point de vue faire l'objet d'une évaluation attentive de la part du Conseil Commun.

Nous renouvelons d'ailleurs à cet effet, notre souhait de voir se mettre en place une réflexion de fond permettant d'aborder le service public non plus sous l'angle unique de son coût et des dépenses qu'il occasionne, mais en évaluant aussi les richesses qu'il produit - et pas seulement sur le plan comptable - et les dépenses évitées grâce à l'action de ses agents.

La Formation spécialisée n° 2 pourrait se saisir de ce sujet d'étude, sujet que nous proposerons également au président et aux membres du CSFPT.

Cette question nous amène également à aborder ici celle du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Vous n'êtes pas sans savoir que depuis de nombreuses années, la rémunération des fonctionnaires n'a bénéficié d'aucune augmentation globale négociée. Les ministres successifs et même le Président de la République affirment que les salariés du service public ont eu une évolution largement positive de leur pouvoir d'achat, du fait des mesures individuelles et du Glissement Vieillesse Technicité.

Nous dénonçons avec force ces évaluations et nous demandons à ceux qui les font valoir de convaincre les fonctionnaires de catégorie C, très nombreux notamment dans la Fonction publique territoriale, pour lesquels ce GVT tant mis en avant, amène des augmentations très faibles du salaire et n'a aucun impact sur le pouvoir d'achat, tant elles sont absorbées par le renchérissement du coût de la vie.

Cette situation s'impose de manière particulièrement prégnante chez nos collègues ultra marins.

Nous demandons donc expressément qu'une réflexion soit très rapidement engagée avec pour objectif de construire un dispositif de paramètres partagés par tous, dispositif qui pourrait devenir la référence de négociations des salaires dans la Fonction publique.

Nous souhaitons évidemment que cette proposition soit rapidement mise en œuvre.

L'absence de prise en compte des éléments permettant une véritable reconnaissance des agents du service public sur les trois versants et le refus de mettre réellement en adéquation

les moyens avec les missions exercées conduisent irrémédiablement à des situations de souffrance au travail dont la traduction s'avère souvent dramatique.

Enfin, vous avez présenté, il y a quelques semaines, l'agenda social du gouvernement pour la Fonction publique pour les prochains mois. La **FA-FPT** souscrit évidemment à vos propositions et notamment celles portant sur l'égalité professionnelle femmes-hommes dans la Fonction publique. A ce titre, nous rappelons que le Conseil supérieur de la FPT a construit, il y a quelque temps, un rapport sur cette question, rapport qui contient des propositions intéressantes qui pourraient faire l'objet d'une mise en œuvre concrète et rapide. Une autre étude est d'ailleurs en cours sur ce sujet dans cette instance et les résultats vous seront communiqués prochainement.

Voilà, Monsieur le Ministre, les quelques réflexions que souhaitait vous proposer la **FA-FPT**, au moment où elle est amenée à participer au dialogue social au plus haut niveau.

Le dialogue social ne se décrète pas, mais il se construit au travers la volonté de tous ses acteurs.

Les difficultés rencontrées actuellement au sein de la Fonction publique territoriale au sujet notamment des filières médico-sociale, police municipale ou sapeurs pompiers, tout comme celles liées à la prise en compte des jours de réduction du temps de travail dans la Fonction publique hospitalière ou aux effectifs de l'Education nationale, démontrent, si besoin était, la fragilité du dialogue social.

C'est la raison pour laquelle la **FA-FPT** apportera toute sa contribution pour que le Conseil Commun devienne effectivement un lieu de dialogue et de négociation dans l'intérêt même du service public et des agents qui l'incarnent.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous vous remercions pour votre attention et souhaitons que notre déclaration soit jointe au compte-rendu de cette séance.